

Compte-rendu

COMOP

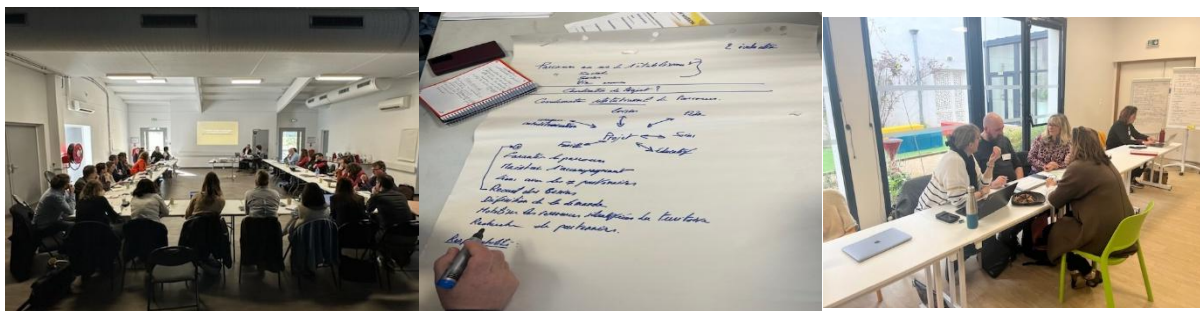
Parcours et coordination

De la coordination institutionnelle à l'articulation territoriale

11, 18 et 25 Mars 2026 – Carcassonne, Montpellier, Toulouse – 123 participants

M.A.T.E.O. Dispositifs a organisé son troisième Comité opérationnel en Mars 2026.

Ce compte-rendu rassemble les éléments saillants issus des échanges avec nos



intervenant.e.s, les contributions produites dans les ateliers et des contacts ou éléments bibliographiques du Comité opérationnel. Ce compte-rendu est commun aux 3 sites afin de permettre à chaque participant de bénéficier des apports produits dans les autres lieux. Ces éléments sont :

- ✿ L'élaboration d'une fiche de mission de la coordination institutionnelle de parcours,
- ✿ Une synthèse de quelques éléments complémentaires des interventions de Gilles GONNARD, notre intervenant, suscités par des questions et des échanges avec les participants,
- ✿ Les engagements pris par les différents groupes territoriaux sur le thème « Initier opérationnellement une articulation territoriale entre ESMS et services spécifiques de coordination »
- ✿ Le contact des professionnels engagés dans le partage d'expérience et les échanges qui en ont découlés

Le dernier chapitre rassemble les liens d'accès vers les supports et ressources.

Compte-rendu

1. LA FICHE DE MISSION D'UNE COORDINATION INSTITUTIONNELLE DE PARCOURS

La fiche présentée ci-dessous résulte d'une **synthèse faite à partir de toutes les productions**, soit 12 groupes au total répartis sur les 3 lieux Carcassonne, Toulouse et Montpellier. Elle peut être téléchargée en version éditable à partir du site de MATEO Dispositifs en cliquant **ICI**.

Il s'agit bien d'une fiche de mission, cette mission pouvant être portée par plusieurs personnes dans le Dispositif et pas nécessairement faire l'objet d'un poste dédié. Ce choix est fait par le Dispositif en fonction de son organisation.



Mission principale

L'objectif principal est d'articuler et développer les coopérations avec tous les acteurs du territoire pour garantir la cohérence, la fluidité des parcours autodéterminés des jeunes accompagnés afin d'en prévenir les ruptures.

Missions secondaires

- Cartographier les acteurs locaux pour une meilleure connaissance et mobilisation des ressources
- Développer, entretenir et animer le réseau de partenaires (institutionnels et de droit commun), en veillant à la mise en œuvre et au suivi des conventions et coopérations existantes.
- Assurer le rôle de facilitateur entre les différents acteurs (institutionnels, associatifs, familiaux) pour garantir une coordination efficace et un accompagnement cohérent des personnes accompagnées.
- Participer à l'évaluation des parcours notamment par le recueil des éléments auprès des partenaires ; anticiper les transitions
- Veiller à l'association active des personnes accompagnées et/ou de leurs parents/responsables légaux dans la construction des modalités d'accompagnement et des parcours

Responsabilités

- Recherche et développe des partenariats respectant les besoins exprimés dans les PPA

Compte-rendu

- Garantit le suivi des conventions et des coopérations existantes
- Garantit la mise en œuvre de la continuité des parcours
- S'articule avec les référents de parcours
- Représente l'ESMS/le DI

Compétences et aptitudes requises

- Capacité de communication (élocution, formalisation, élaboration de supports)
- Montage de projets, capacité d'animation de réunions et de réseau
- Veille
- Capacité d'analyse et de synthèse

- Autonomie
- Rigueur
- Capacité d'adaptation
- Force de proposition

Environnement de travail

- Au sein du DI en articulation avec la gouvernance et en lien étroit avec les professionnels de l'accompagnement
- Mobile (aller vers, interne/externe)
- Travail pluri et interdisciplinaire

2. CONFERENCE DE GILLES GONNARD

Gilles GONNARD, DG de l'association Sarah Logisol (13) et formateur à Champ Social, est intervenu sur les 3 sites.

2.1 Parcours multiples : définition, enjeux et coordination



Comme détaillé dans la présentation accessible [ICI](#), Gilles GONNARD rappelle tous les éléments que recouvre la notion de « parcours » (dia 1 à 9).

Celle-ci désigne « l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes « périodes » et transitions qu'elle connaît ». Elle rejoint ainsi une approche écologique du soin qui place la personne au

Compte-rendu

cœur du dispositif, en reconnaissant ses droits, ses besoins globaux et son environnement.

Elle nécessite une coopération interdisciplinaire, des adaptations du cadre de vie et une prise en compte explicite des dimensions juridiques et sociales pour aller au-delà du simple traitement du handicap. Ainsi, les pratiques professionnelles en parcours sont inscrites dans le droit commun et **les jeunes accompagnés sont reconnus comme sujets de droit**. Charles GARDOU¹ appuie cette idée : « la société est inclusive ou elle n'est pas » !

Comme l'exige un fonctionnement en Dispositif Intégré², les professionnels du Dispositif sont invités à **agir « au plus près du lieu de vie des enfants/jeunes »** (décret du 5 juillet 2024) et recherchent éventuellement des partenaires pour apporter des réponses « à plusieurs ».

Déployer **une fonction de coordination des parcours qui se différencie de la fonction de « référence de parcours »** est nécessaire.

Au niveau individuel, le parent/RL pourrait être lui-même coordonnateur du parcours de son enfant. L'objectif est bien d'amener les personnes à coordonner leur parcours.

Au niveau institutionnel, **la fonction de coordination requiert le développement de partenariats entre institutions ou avec les acteurs de droit commun (sport, culture...)** sur le territoire du lieu de vie des enfants/jeunes accompagnés par le Dispositif. Il y a lieu de faciliter l'organisation pour répondre au mieux à la réalisation du parcours.

Cette fonction nécessite de porter un projet collectif et de se décentrer de l'institution pour regarder l'institution comme l'un des acteurs de l'accompagnement. Pour travailler la coordination des parcours avec cet esprit-là, on peut se référer à Denis PIVETEAU dans son rapport de 2014 « zéro sans solution »³ qui ne parle pas des institutions mais uniquement des personnes.



¹ Charles Gardou : anthropologue, professeur émérite à l'université Louis Lumière Lyon 2

- ² Le terme « Intégré » du Dispositif signifie que tout part de l'environnement des enfants/jeunes.

³ Zero sans solution

Compte-rendu

A la différence du référent de parcours qui suit au quotidien la mise en œuvre du projet, le coordonnateur de parcours agit en rencontrant des directions, proposant des actions de sensibilisation, en rédigeant des conventions... Cela exige des compétences bien spécifiques à maîtriser (cf fiche de mission travaillée en séance).

Une directrice témoigne de la nécessité qu'un coordonnateur de parcours intervienne en primaire pour expliquer le rôle des établissements et services médico-sociaux dans l'optique d'intervenir plus précocement.

Selon le rapport de la HAS de 2023, « La coordination des parcours constitue un levier majeur pour améliorer la qualité des accompagnements et réduire les ruptures de parcours ».

Les politiques publiques proposent une multitude de services de coordination : EMAS, PAS, DAC... Comment tous les coordonnateurs s'articulent-ils entre eux ? Cette question est complexe et relative à l'organisation attendue des ESSMS sur le territoire.

2.2 Coordonner des parcours sur un territoire

Le Dispositif Intégré agit sur le territoire avec son expertise. Dans ces conditions, comment penser le Dispositif pour qu'il soit intégré aux lieux de vie ? Comment s'organiser pour accompagner des parcours de vie et de santé évolutifs, adaptés et coordonnés, pour éviter les ruptures de parcours ?



La mise en place d'une fonction de coordination au sein du Dispositif permet d'identifier les ressources et les expertises mobilisables sur le territoire.

Il est nécessaire que les coordonnateurs de parcours connaissent l'organisation du territoire, ses acteurs et ses enjeux sur les plans géographique (rurale, urbain), de l'identité culturelle et de l'organisation administrative.

Compte-rendu

Le coordonnateur doit avoir une compréhension globale du système : repérage des acteurs, degré de décision... En fonction des instances/demandes, le niveau de poste de l'interlocuteur doit être repéré. Dans certains cas, la mise en place de la coopération nécessitera l'intervention de la direction ou de la direction générale.

Dans tous les cas, un travail structuré sera nécessaire pour construire un « Dispositif ressource » comme proposé par l'ANESM/HAS dans ce schéma (cf Dia 30 de la présentation de G. Gonnard)



Compte-rendu

3. INITIER OPERATIONNELLEMENT UNE ARTICULATION TERRITORIALE ENTRE ESMS ET SERVICES SPECIFIQUES DE COORDINATION

En cohérence avec l'exigence forte du décret de juillet 2024 sur la responsabilité territoriale et populationnelle des Dispositifs Intégrés, il a été proposé aux membres du COMOP de se rassembler par territoire pour réfléchir sur une **articulation des actions réalisées par les différents services spécifiques (DAC, PAS, DAR...)** portées par les ESMS.

La consigne a été la suivante :



MATEO
Dispositifs

Du concept à la mise en œuvre
ATELIERS pour réfléchir et partager

- 01.** Repérer les ESMS du secteur
- 02.** Repérer les services spécifiques de coordination s'il y en a
- 03.** Identifier des actions à engager pour favoriser l'articulation entre la fonction de coordination institutionnelle de parcours des DI et les services spécifiques de coordination
- 04.** Quelle place pour les parents ?
- 05.** Quel engagement prenons-nous pour poursuivre sur ce sujet ?

4
étapes
En groupe, par territoire

La base fournie aux groupes a été :

- Une cartographie des ESMS par département
- La liste des FINESS géographiques par département

Ces documents sont disponibles sur le site de MATEO Dispositifs, cf chapitre 5 des ressources dans le présent CR.

Voici les **engagements pris par les différents groupes** pour que ce travail se poursuive au-delà du comité opérationnel.

La réflexion sur l'articulation des services spécifiques sur les territoires et la place des parents est à poursuivre.

Compte-rendu

Ariège (09)

- ✓ Mettre en place un comité territorial, partager un langage commun ; des définitions (notamment celle de la coordination et du parcours) ; uniformiser nos visions et trouver une vision commune et partagée.

Aude (11)

- ✓ Faire connaissance ; créer et maintenir un lien, établir une convention départementale pour partager des salles pour des réunions et événements, en particulier pour travailler la coordination des parcours.
- ✓ En réflexion, mettre en place des coordonnateurs de parcours territoriaux externes aux ESMS pour une question de neutralité.



Aveyron (12)

- ✓ Accentuer le décloisonnement : forums, s'inviter aux portes ouvertes, formation commune, développer l'interconnaissance, partage d'outils communs, cartographie des ressources.

Gard (30)

- ✓ Se réunir dans le département afin de cartographier les besoins non couverts. Le prochain rdv est déjà pris pour 3 ESMS. Il reste à y convier les SESSAD autonomes.

Haute Garonne Nord (31)

- ✓ Les échanges ont porté sur la mise en place de réunions d'animation de réseau sans réellement avoir pris d'engagement. Travail à poursuivre.

Haute Garonne sud (31)

- ✓ Le constat est fait que certaines catégories de professionnels se rencontrent déjà : assistant.e.s de service social, chargés d'insertion, coordonnateurs de parcours.
- ✓ Il a existé par ailleurs des instances locales de concertation (ILC) co-portées par l'ARS et le CD, RESO et ARSEAA en coopération avec le RAPT31 animées par une chargée de mission autour de thématiques et de recherches de solutions. Le souhait serait de remettre en place cette dynamique territoriale par la présentation de structures sur des thèmes particuliers et l'examen de situations complexes.

Compte-rendu

Hérault (34)

- ✓ Poursuivre nos rencontres régulières entre Directeurs/Directrices
- ✓ Etablir une cartographie commune

Lot (46)

- ✓ Etablir une cartographie des offres
- ✓ Au travers de situations cliniques, imaginer des solutions d'accompagnement ensemble
- ✓ Construire un plan de formation



Lozère (48)

- ✓ Mettre à profit la formation professionnelle et l'expertise du DITEP sur les troubles du comportement auprès de l'IME

Hautes Pyrénées

- ✓ S'appuyer sur les réunions des chefs de service régulières DITEP et bientôt DIME qui ont lieu dans le département pour faire un travail de recensement des services

spécifiques portés par les Dispositifs et travailler la coordination de parcours dans les Hautes Pyrénées

Pyrénées Orientales (66)

- ✓ Un groupe territorial enfants existe déjà depuis quelques années (pour tout établissement enfant, y compris les CAMSP et les PCO) ; il se réunit une fois par trimestre. Deux axes pourraient être développés : réfléchir au niveau du territoire : qui intervient où ? et travailler sur la question du transport pour diminuer les impacts de coûts et de temps

Tarn (81)

- ✓ Se retrouver pour travailler ensemble sur une cartographie étendue qui s'ouvre vers tous les partenaires
- ✓ Créer un annuaire et un fascicule (répertoire), des supports de communication communs.

Compte-rendu

Tarn et Garonne (82)

- ✓ La Direction Départementale de l'ARS 82 rassemble tous les ESMS des secteurs enfants et adultes ; des groupes de travail sont formés et des plans d'action sont mis en place.
- ✓ Notre engagement sera de renforcer la présence des parents dans les groupes de travail et de développer la notion de « parents experts »

Au COMOP de Toulouse, un groupe rassemblant les Dispositifs du sensoriel s'est constitué, étant entendu que la couverture territoriale de ce public dépasse largement le département et requiert donc une coordination des actions supra-départementale ; voici ses engagements :

- ✓ Etablir une cartographie et s'engager à œuvrer en inter-départemental pour penser les parcours sur le long terme.
- ✓ S'articuler avec l'Institut des Jeunes Aveugles (IJA) qui porte le projet d'équipe relai handicap rare pour penser des coopérations inter-départementales.

Pour la création d'annuaires et la recherche de coordinateurs externes, il pourrait être intéressant de se rapprocher des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC).

Il a également été mentionné par certains groupes que le sujet de la coordination doit absolument inclure le secteur adulte de façon à travailler la transition vers le secteur adulte des personnes accompagnées.

4. LES RETOURS D'EXPERIENCE

Nous remercions vivement les professionnel.le.s qui sont intervenu.e.s dans le cadre du retour d'expérience. La question pour laquelle ils.elles ont réfléchi était : quelle organisation mise en place pour soutenir la fluidité des parcours ?



✿ **A Carcassonne** : Marine PRIOUX, éducatrice spécialisée, coordinatrice de projets pour le DITEP Peyrebrune Caminem de l'Association Joseph Sauvy (66)

✿ **A Montpellier** :

Compte-rendu

- ✿ Mesdames Alexandra ROUX et Béatrice HERTERT, mamans d'enfants du DIME La Barandonne, ADPEP 30
- ✿ David CHAZALETTE, coordonnateur de parcours et d'équipe, Madame Kheira BEN ABDALLAH, cheffe de service au DIME La Barandonne, ADPEP 30.
- ✿ **A Toulouse :**
 - ✿ Olivier ARNAL, directeur du centre Genyer (IME/SESSAD) de l'Institut Camille Miret (46)
 - ✿ Carine MANTOULAN, directrice du SESSAD AAPII association INPACTS, spécialisé dans l'accompagnement de jeunes autistes (31)
 - ✿ Solen THOBIE, directeur des IME/SESSAD Confluences et Paul Soulié, association RESO.

Mme Alexandra ROUX, maman de Julia, actuellement accompagnée par l'IME :

- ✿ Madame ROUX a mis en avant l'importance du parcours singulier de chaque jeune et la **nécessité d'adapter les accompagnements à ses capacités, à son rythme et à ses besoins.**
- ✿ L'expérience de sa fille montre combien des environnements variés, incluant le milieu ordinaire, peuvent être bénéfiques lorsqu'ils sont soutenus par des professionnels engagés et bienveillants. La diversité des cadres et le maintien d'une stimulation des apprentissages sont essentiels pour soutenir l'autonomie et ouvrir les perspectives d'avenir.
- ✿ Une véritable co-construction du projet de vie avec les familles est nécessaire. **Il est primordial d'associer les parents et/ou responsables légaux à toutes les étapes afin de ne pas limiter les choix proposés aux seules connaissances de l'équipe.**
- ✿ La famille connaît son territoire, ainsi que le jeune dans toutes ses dimensions (appétences, difficultés, environnement), et doit rester pleinement actrice du projet. Il ne s'agit pas de faire à sa place, mais bien d'accompagner en ajustant les besoins, sans la déresponsabiliser.

Mme HERTERT Béatrice, maman de Brice actuellement accompagné au sein du DIME et Bastien anciennement accompagné et sorti :

- ✿ Bastien a réussi à avoir son CAP cuisine, et travaille dans un restaurant. Le second, Brice prépare un CAP maçon. C'est plutôt bien parti pour lui. Il s'accroche.
- ✿ **Les professionnels de l'IME nous ont guidés et encouragés dans leur projet**
- ✿ Les éducateurs les ont accompagnés en prenant en compte leur besoin (passage du code de la route).

Compte-rendu

- ✿ Satisfaction de leur parcours. Ce n'est pas parce que les enfants font un parcours différent, comme une scolarisation en classe ULIS, parfois accompagnés par une AVS, aujourd'hui AESH, que c'est perdu d'avance. **Il faut du courage !**

Autres points échangés par rapport aux interventions des professionnels :



- ✿ Les retours d'expérience pointent le fait de **ne pas avoir nécessairement un seul coordonnateur institutionnel de parcours**. Dans certains cas, l'intérêt de répartir la fonction sur plusieurs personnes permet d'opérer sur un territoire pas trop grand ; dans d'autres cas, la répartition se fait par âge. D'autres organisations font le choix d'intégrer systématiquement des missions de coordination aux missions des éducateurs spécialisés.
- ✿ Importance de **confier la coordination de parcours à un travailleur social** pour conserver les compétences attachées à ces métiers tout en en développant de nouvelles compétences telles que la recherche de compromis avec les parents et les partenaires. Besoin de considérer l'équilibre entre la coordination de parcours et les autres missions si la personne n'est pas dédiée à la fonction.
- ✿ **La coordination de parcours permet une anticipation tout en prenant en compte la temporalité de chaque jeune accompagné** ce qui produit une pertinence et l'adéquation de l'accompagnement proposé au regard du projet du jeune.
- ✿ Des temps de réunion dédiés à la coordination des parcours s'avèrent nécessaires notamment si la fonction est répartie sur plusieurs personnes.
- ✿ Il est très important de distinguer et surtout de **clarifier les rôles et missions de chacun, notamment entre le référent éducatif et le coordonnateur de parcours**. Le lien avec les familles n'est pas le même et il est à construire encore parfois pour le coordonnateur.
- ✿ Intérêt d'établir une cartographie pour mieux appréhender le territoire, d'être présent aux commissions MDPH, de préparer les accueils dans les établissements, de réaliser le premier recueil d'attentes et de besoins en vue d'établir le PPA en lien avec l'ensemble de l'équipe.
- ✿ Le coordonnateur de parcours et/ou de projet participe pleinement au développement de la fonction appui ressource dans le sens de la prévention et

Compte-rendu

d'actions de sensibilisation qui peut être facilitée par la présence dans l'établissement d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)

5. SUPPORTS ET RESSOURCES

5.1 Supports de présentation :

- ✿ [Fil rouge M.A.T.E.O. Dispositifs](#)
- ✿ [Présentation de Gilles GONNARD](#) : Parcours : coordination et territoire
- ✿ [Présentation de Marine PRIOUX](#) : coordination de projet en DITEP

Ressources complémentaires

- ✿ [Fiche de mission de la coordination institutionnelle de parcours](#) en version modifiable
- ✿ [Cartes par département](#), situation en mars 2026
- ✿ [Liste des FINESS géographiques par département](#) : fichier excel, Situation en mars 2026
- ✿ [Catalogue de formation de champ social](#) : ensemble de formations dédiées au fonctionnement en Dispositif Intégré